

# PROCÈS VERBAUX

**SAISON 2022/2023**



## JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

PV N°28 - publié le 01 février 2023



# Commission des Règlements

## PROCÈS-VERBAL N° 8 REUNION DU 31/01/2023

**Présidence :** M. Laurent JULIEN.

**Présents :** Nölle FLANDIN , Jean Marie PION, Gérard FANTIN.

e-mail: [reglements@drome-ardeche.fff.fr](mailto:reglements@drome-ardeche.fff.fr)

### INFORMATIONS

- ***Les décisions et sanctions du procès- verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.***

### DOSSIER N° 23

**Match n°25219852, Donzère 1 / Chateauneuf du Rhone 1, U18 brassage, poule G du 07/01/2023S**

Suite aux différents rapports des club de Donzère et Chateauneuf du Rhone, de l'arbitre de la rencontre, ce de dernier a sifflé la fin du match à la 36<sup>ème</sup> minute pour abandon de terrain de l'équipe de Donzère.

Considérant qu'il ressort de l'article 18.3 des Règlements Sportifs du District Drôme Ardèche que toute équipe abandonnant le terrain sera battue par pénalité

En application de l'article 16 des Règlements sportifs du District,

Donzère 1 : - 1 (moins) point ..... 0 but

Chateauneuf du Rhône : 3 points ..... 3 buts

Le club de Donzère est amendé de 126,60 € pour abandon de terrain.

Le président des Règlements  
Laurent JULIEN

Le secrétaire  
Jean Marie PION



District Drôme Ardèche de Football

# Commission des Compétitions Seniors & Délégations



## PROCÈS-VERBAL N°13 REUNION DU 30 JANVIER 2023

**Président :** DJEDOU Djamel

**Présents :** FOUYAT Camille, Éric THIVOLLE, Bernard DELORME, Pascal BRUYAT.

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :

[competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr)

### A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

**Merci de consulter les calendriers de vos catégories afin de pouvoir faire les modifications sur Footclub dans le temps impartis.** Les demandes de semaine en semaine peuvent être refusées par la commission.

#### **INFORMATION FMI :**

**L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres !** L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

→ Tout manquement fera l'objet d'une amende

→ Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.

**Une personne de permanence est disponible sur le site du district tous les week-ends. En cas de problème (intempérie, forfait, problème FMI etc) vous devez obligatoirement la contacter.**

**Lorsqu'un match est reporté il sera automatiquement reprogrammé à la première date disponible sur le calendrier. Les clubs doivent anticiper à l'avance cette reprogrammation.**

## RAPPEL AUX CLUBS

Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi 7 Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
Séniors G Lever de rideau	Dimanche 13h00	Dimanche entre 12h et 14h
Séniors G	Dimanche 15h00	Dimanche entre 14h et 15h30
Séniors F ou G	Samedi 20h00 (1)	Voir règlement

(1) : Un club peut, dès la parution de la composition de sa poule solliciter la commission des compétitions à programmer toutes ou parties de ses rencontres de la saison à domicile à jouer à 20h00

**Horaire Légal** : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

**Horaire Autorisé** : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

**Horaire négocié** : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

### Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

**Période Verte** : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

**Période Orange** : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

**Période Rouge** : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

**Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS** lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

## COUPES RENÉ GIRAUD ET XAVIER BOUVIER

Le tirage a été fait, il est désormais en ligne, disponible sur le site du District Drôme Ardèche.

Le prochain tour (cadrage) de la coupe Xavier BOUVIER se déroulera le **12 Février 2023**.

Concernant le prochain tour de cadrage de la coupe René GIRAUD, aura lieu le **12 février 2023**.

## REFERENT D1 ET D2

Responsable : **Éric THIVOLLE**

## REFERENT D3

Responsable: **BRUYAT Pascal**

## REFERENT D4 ET D5

Responsable : **Bernard DELORME**

**Concernant les ententes de Clubs, le District n'a plus la main dessus. Les Clubs doivent faire le nécessaire via Footclubs en cliquant sur organisation puis « vie des clubs ».**

**Comme la saison dernière la catégorie D5 se jouera en 2 phases : Accession et Challenge.**

**Une équipe a été rajoutée en Poule G, la poule passant de 6 à 7 journées.  
Quelques modifications ont également été faites afin d'équilibrer les poules**

## FMI ET DELEGUES

Responsable:

**Éric THIVOLLE**

### **INFORMATION FMI :**

**L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres !** L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

→ Tout manquement fera l'objet d'une amende

→ Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.

## DEMANDE DE DELEGUES

**Vous avez la possibilité de faire une demande de délégué à vos frais.**

Cette demande doit être faite via l'adresse mail [competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr) avec la boîte officielle de votre club, 15j avant la date de la rencontre (sauf cas exceptionnel).

**Le club demandeur se verra facturer les frais de délégué.**

## VETERANS

Responsable:

**FOUYAT Camille**

Les inscriptions pour la **deuxième phase sont ouvertes !** En cas de questions vous pouvez joindre FOUYAT Camille au 06.48.75.81.43 (merci de laisser un message vocal) ou par mail : [competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr)

Pour la seconde phase nous vous demanderons d'être particulièrement attentifs à ces points :

- L'utilisation de la FMI est obligatoire
- La validation de la tablette devra être faite avant le lundi 12h. En cas d'absence de FMI le club recevant sera amendé.
- **Les clubs qui ne jouent pas leur rencontre pour un motif non-recevable verront leur match perdu. Aucun match ne peut être annulé ou reporté sur simple décision des deux clubs concernés.**
- Lorsqu'un match est reporté il sera automatiquement reprogrammé à la première date disponible sur le calendrier. Les clubs doivent anticiper à l'avance cette reprogrammation.

Nous remercions tous les clubs qui ont joué le jeu pour cette première phase en envoyant la FMI dans les temps, en prévenant quand un match doit être reporté, en envoyant les arrêtés municipaux.

## FOOT DIVERSIFIE

Responsable : Michel POMMIER – 06 82 50 24 93 - [mipommier@wanadoo.fr](mailto:mipommier@wanadoo.fr)

**Pour tout renseignement concernant la compétition vous pouvez contacter votre responsable aux coordonnées ci-dessus.**

Le tirage de la coupe **Paul Gateaud** a été effectuée : la Coupe se déroulera en match aller/retour. Point de règlement : en cas d'égalité à l'issue des deux rencontres une séance de tir aux buts départagera les équipes. Les matchs retours apparaîtront au fur et à mesure de la compétition.

La première journée de coupe aura lieu le 10 février 2023. Les matchs sont consultables sur le site du district. Merci de bien contrôler les heures et jours suivant les disponibilités de vos installations.



## Commission des Compétitions Jeunes

### PROCÈS-VERBAL N° 25

### Réunion électronique du 31 / 01 / 2023

**Présents :** LAULAGNET Roselyne, MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, AUBERT Philippe.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

#### Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

#### HORAIRES

Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi 7 Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi <b>13h30</b>	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U18	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

**Horaire Légal :** C'est l'heure officielle qui est affichée, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'heure de la rencontre.

**Horaire Autorisé :** C'est l'heure qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'heure autorisée est définie par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

**Horaire négocié :** C'est l'heure qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

#### Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

**Période Verte :** Jusqu'à J-21 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

**Période Orange :** De J-20 à J-13 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

**Période Rouge :** A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

## TOURNOIS

Responsable : Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

## U7 – U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### **Livrets de Pratique en ligne :**

Les livrets de pratiques U7-U9 sont en ligne sur le site du District. Merci de prendre connaissance du contenu, référence pour nos organisations de pratique. Les éducateurs et les dirigeants y trouveront le nécessaire pour l'organisation et l'accueil des plus jeunes.

### **U6/U7**

**Date prochains plateaux U7 :** Samedi 25 Février 2023 à 10h00.

### **U8/U9**

**Date prochains plateaux U9 :** Samedi 25 Février 2023 à 13h30.

## U11

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Samedi 10h00.

**Date prochains plateaux :** Samedi 25 Février 2023 à 10h00.

## U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (contact hors horaires de bureaux)

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Samedi 13h30.

### **2ème Phase :**

#### ➤ **Information D1 à D6 :**

Les poules sont en cours d'élaboration et seront diffusées au plus tôt.



➤ **Festival PITCH U13 et Coupe Charles André :**

Le tirage pour la coupe PITCH U13 est diffusé sur Footclubs et sur le site du District. Rappel de la date de rencontre : **18 Février 2023 à 13h30.**

Ci-dessous les poules du 3<sup>ème</sup> tour de la coupe Charles André qui se joue aussi le samedi 18 février 2023 à 13h30.



POULE 1	POULE 2	POULE 3	POULE 4
Ent. Vallée Galaure 3	US Val d'Ay 2	Rhone Crussol 07 3	Mauves RC 2
Annonay FC 1	Davézieux US 3	Os Vallée Ouveze 1	FC Cheylarois 1
Clonas Us 2 Vallons 1	Ent. St Alban Roiff. 1	Mours St Eusebe 3	Ch.S.Isere 1
Fc Du Chatelet 2	Félines St Cyr 1	As Veore Montoisson 2	Ent. Vallee Galaure 2

POULE 5	POULE 6	POULE 7	POULE 8
O. Valence 3	As Veore Montoisson 3	Chateauneuf Rhone 1	Tricastin FC 1
Fc Peageois 1	Bg Valence Fc 3	Ancone US 1	Sud Ardeche F Av 4
Chabeuil FC 1	O. Valence 4	Sud Ardeche F Av 3	Athletic Foot Ceven 1
Chomerac Ent 1	Es Beaumonteleger 1	US Bas Vivarais 2	Montelimar Us 3

Pour rappel : la 1<sup>ère</sup> équipe nommée organise le plateau.

Merci de bien utiliser pour les coupes, les feuilles de licences et de résultats dédiées que vous retrouvez sur le site du District via les liens suivants :

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/bsk-pdf-manager/32c93a04323f31537cb9da0c30799f6c.pdf>

pour la feuille de licences Coupe U13

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/bsk-pdf-manager/6dc71e2c837f54d8009e5942865b5818.pdf>

pour la feuille de résultats Coupe U13

## U15

Responsable : Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

## Championnat D3, D4, D5

Les poules D3, D4 et D5 sont disponibles sur le site ou footclubs.  
Pensez à faire rapidement vos changements de jour ou d'horaire.

## U18

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Samedi 15h00.

La saisie du résultat de votre rencontre U18 doit s'effectuer dans les 24h qui suivent.

### Rencontres reportées :

- En 18D1 :

U. MONTELIMAR S / BOULIEU ANN 1 au 18/02/2023.

FC PORTOIS 1 / CHAVANAY AS 1 au 18/02/2023.

VALLIS AUREA FOOT 1 / AS SUD ARDECHE 1 au 18/02/2023.

- En U18D2 :

MOURS ST EUSEBE US 2 / AS SUD ARDECHE 2 au 04/02/2023.

U. MONTELIMAR S 1 / ASF PIERRELATTE 1 au 04/02/2023.

FC PLATEAU ARDECHOIS 1 / AM.S DONATIENNE 1 au 04/02/2023.

RHONE CRUSSOL 07 2 / RUOMS OL 1 au 04/02/2023.

MOURS ST EUSEBE US 2 / VALENCE FC au 18/02/2023.

- En U18D3 :

US DROME PROVENCE 1 / FC TRICASTIN 1 est reportée au 18/02/2023

Forfait : Ent NORD DROME 2 le 28/01/2023

### Coupe Vivien BOUDRIER :

4ème tour / 16ème de finale du 21 janvier 2023

La rencontre FOOT MONT PILAT 1 / US VAL D'AY 1 est reportée au 18 février 2023, suite aux intempéries du 21 janvier 2023.

La rencontre Av.S ROIFFIEUX 1 / VALLIS AUREA 1 est reportée au 11 février 2023.

**Ces deux rencontres devront se jouer absolument. Ne pas hésiter à inverser si nécessaire.**

### TRANSITION SAISON 2022-23 vers SAISON 2023-24

Comme voté lors de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du 07 Septembre 2022 à Valence, les compétitions U18 vont s'effacer au profit de la mise en place de compétitions U17 d'une part, et de compétitions U20 d'autre part.

La situation sportive U18 à l'issue de la saison 2022-23, alimentera les différents niveaux (D1, D2 et Brassage) des compétitions U17, mais également des compétitions U20. Les clubs seront donc pré-engagés dans l'application FOOTCLUBS et valideront leurs engagements selon le processus habituels avec des dates limites comme à l'accoutumée (aux alentours du 15 Juillet 2023 pour les D1 et D2, et du 15 Aout 2023 pour le niveau Brassage).

Le tableau des modalités est présenté dans le document support en ligne sur le site du District en rubrique Documents → Documents compétitions → Jeunes.



## Commission des Arbitres

### PROCÈS-VERBAL N° 23 du 01 février 2023

#### PERMANENCE ARBITRAGE DU WEEK-END DU 04 & 05 février 2023

• **BRUNEL Nicolas (06.70.31.54.43)**. Merci de contacter, à partir du samedi matin, la personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage **et non votre désignateur**.

#### INFORMATION « PORTAIL DES OFFICELS »

##### **A l'attention des Arbitres, Observateurs et Tuteurs**

Ceux qui se connectent via l'application « PORTAIL DES OFFICELS », nous vous demandons d'être vigilants à vos désignations, en allant dans l'onglet « Événement ».

#### FORMATION ÉLITE

Suite aux différentes candidatures, la Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que la soirée de présentation relative à la formation Ligue aura lieu **le vendredi 3 mars 2023 à 19 h00 au siège du District Drôme-Ardèche de Football**.

Vous trouverez ci-dessous la liste des arbitres retenus pour cette soirée de présentation :

- OBRINGER Eline (JAD Féminine)
- VIVIER Julie (JAD Féminine)
- BADAD Amine (JAD)
- BERNEZET Steven (Arbitre seniors D2)
- CHEVECHIAN Maïke (JAD)
- COUTUREAU Valère (JAD)
- DUCOL Clément (JAD)
- DUPLOMB FANGET Hugo (JAD)
- EL HADDIOUI Jalal (Arbitre-assistant - Seniors)
- GHEBBARI Jimmy (JAD)
- JOLIVALT Clément (Arbitre seniors D1)
- PARTAMIAN Rémi (Arbitre-assistant - Seniors)

##### **Programme :**

- Accueil à 19h00
- Début de la soirée de formation à 19h15
- Présentation de la formation Théorique (critères LAURA, épreuves théoriques, examens pratiques...)
- Méthodologie relative aux épreuves écrites (questionnaire, rapport vidéo)
- Questionnaire « test »
- Fin de la soirée de formation à 22h30

**Les arbitres concernés doivent prendre toutes leurs dispositions pour assister à l'intégralité de cette soirée de formation et se munir du matériel prise de notes.**

**Cet avis tient lieu de convocation.**

## FORMATION CONTINUE DES JEUNES ARBITRES

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que 2 matinées de formation en direction des jeunes arbitres qui officient dans les catégories U15 et/ou U18 ont été programmées, à savoir :

- **Vendredi 10 février 2023, de 8h30 à 13h00 (Stade synthétique à SALAISE/SANNE)**
- **Samedi 8 avril 2023, de 8h30 à 13h00 (lieu à confirmer : Centre ou Sud)**

**Les arbitres concernés doivent prendre toutes leurs dispositions pour assister à l'intégralité de l'une des 2 réunions de formation proposées.**

**A défaut, il sera fait une application stricte du règlement intérieur.**

Ordre du jour de la matinée de formation :

- Atelier physique
- Point technique et administratif
- QCM sur les lois du jeu
- Clôture de la matinée de formation

**Pour information, les jeunes arbitres formés au cours de cette saison sportive 2022/2023 ne sont pas concernés.**

**Prévoir le matériel prise de note, son sac d'arbitrage avec une tenue sportive (sifflet, short, chaussettes, maillot, chaussures de Football à crampons non vissés) ainsi que le nécessaire de toilette.**

**Cet avis tient lieu de convocation.**

NOM	PRENOM	CATEGORIE ARBITRE
ANDRE	Mylan	District JAD
BADAD	Amine	District JAD
BANCEL	Denis	District JAD
BAUDUIN	Ylan	District JAD
BUFFAT-NURY	Hayden	District JAD
BUISSON	Mathieu	District JAD
CELLIER	Tao	District JAD
CHANEGUIER	Thomas	District JAD
CHAVES	Hugo	District JAD
CHEVECHIAN	Maïke	District JAD
CORDEIRO MONTEIRO	Guilherme	District JAD
COUTUREAU	Valère	District JAD
DE CILLIA	Brayan	District JAD
DUCOL	Clément	District JAD
DUHAMEL	Laurent	District JAD
DURAND	Gohan	District JAD
EL MARZGUIOUI	Tarek	District JAD
EYRAUT	Raphaël	District JAD
FANGET DUPLOMB	Hugo	District JAD
FOUREL	Nolwen	District JAD
FOURNIER	Thibaut	District JAD
FRAISSE	Matéo	District JAD
GAYET	Charlie	District JAD
GHEBBARI	Jimmy	District JAD

GOIFFON	Théo	District JAD
HERMANTIER	Maxandre	District JAD
IZNARD	Nans	District JAD
JOHANNARD	Loris	District JAD
JOYEUSAZ	Khaïs	District JAD
KHARCHICHE	Mohamed	District JAD
LAHOUSSE	Samuel	District JAD
LATRECHE	Loïc	District JAD
MOREIRA	Mathis	District JAD
MOUKANBOU	Vinsy	District JAD
NAJIM	Youness	District JAD
OBRINGER	Elyne	District JAD
PHILIBERT	Léo	District JAD
TOUZOUTI	Zakaria	District JAD
VALLON	Alexis	District JAD
VINCENT	Lilian	District JAD
VIOUGEAS	Tom	District JAD
VIVIER	Julie	District JAD

**COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES  
ENCADREMENT TECHNIQUE DES ÉQUIPES SENIORS ET JEUNES**

Depuis le début de la saison, il a été constaté à plusieurs reprises que certains arbitres adultes et/ou jeunes n'appliquaient pas les directives relatives à l'encadrement des équipes par les éducateurs diplômés. La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que cette réglementation est toujours en vigueur pour la saison sportive 2022/2023.

Les équipes concernées sont :

Seniors D1 et D2

U18 « D1 » et « D2 », U15 « D1 » et « D2 »

De ce fait, nous demandons à tous les arbitres adultes et jeunes qui officient dans ces catégories, de veiller **au pointage des éducateurs diplômés ou non** en respectant scrupuleusement les 2 points indiqués ci-dessous :

- Faire preuve de rigueur sur la correspondance licence et identité des personnes présentes sur le banc de touche.
- Après vérification, inscrire sur la FMI dans la rubrique « règlements locaux » : vérification effectuée et présence des éducateurs.

**L'attention des arbitres concernés est plus que jamais appeler sur le respect de ces mesures étant précisé que l'éducateur mentionné sur la FMI doit être présent :**

- **Lors de la réunion d'avant match**
- **Lors de la rencontre sur le banc de touche**
- **Lors de la signature de la feuille de match à l'issue de la rencontre**

**INFORMATION POUR TOUTE ABSENCE**

Nous vous rappelons que toute absence (quelque se soit le motif), doit être justifiée par un document (Certificat Médical, Arrêt de Travail, Justificatif Professionnel, etc...). Sans justificatif, nous appliquerons le règlement intérieur .

## « INDISPONIBILITES »

Comme annoncé lors de l'Assemblée Générale, pensez à déposer votre indisponibilité minimum **15 jours avant** celle-ci, et surtout merci de la déposer **le vendredi avant 14 h 00 dernier délai**.

### **ATTENTION ! DE BIEN COCHER LES CASES LIGUE ET DISTRICT.**

Pour tout manquement à cette règle, il sera appliqué le règlement intérieur.

## « RAPPORT DISCIPLINAIRE »

Nous vous rappelons, comme il a été dit lors de l'Assemblée Générale, que tout rapport doit se faire **UNIQUEMENT** sur votre « **Portail officiels** ». Que ce soit suite à un carton rouge, que ce soit suite à des incidents d'après match ou que ce soit un carton rouge suite à deux avertissements. Pensez à prendre une photo de votre feuille de match afin d'éviter tout problème. Celui-ci doit être effectué dans les **48 heures** qui ont suivi votre rencontre.

## « CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE - N° DE TELEPHONE - D'ADRESSE MAIL »

Pour tout changement de vos coordonnées, vous devez faire un courriel à la boîte Mail de la **Commission Départementale en Arbitrage** : « arbitres@drome-ardeche.fff.fr »

## AGENDA PROVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES - SAISON 2022/2023

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCÈS VERBAUX et ARBITRAGE

### **FEVRIER 2023**

- Vendredi 10 février :

*Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18 (matinée)*

### **MARS 2023**

- Samedi 4 mars :

*Formation continue des arbitres classés D3 (matinée)*

- Samedi 18 mars :

*Formation continue des arbitres classés D4 (matinée)*

### **AVRIL 2023**

- Samedi 8 avril :

*Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18 (matinée)*

- Samedi 29 avril :

*Formation continue des arbitres adultes et jeunes toutes catégories (matinée)*

### **MAI 2023**

- Vendredi 12 mai :

***Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)***

## FORMATIONS INITIALES EN ARBITRAGE

Nous avons le plaisir de vous communiquer la date de la dernière formation pour les candidats arbitres jeunes (saison 2022/2023) :

### FORMATION CANDIDATS ARBITRES JEUNES (- de 23 ans) :

Du Lundi 06 février 2023 au Jeudi 09 février 2023 (séance 1 à 6)

Samedi 11 février 2023 (séance 7 – matinée)

**Inscriptions** : INSCRIPTIONS FORMATIONS CANDIDATS ARBITRES

### VOS CONTACTS :

Administratif : Service Formation LauRAFoot : 04 72 15 30 21 – formations@laurafoot.fff.fr

Technique : Roland VIALLET (CTDA) : 06 15 60 01 54 – rviallet@drome-ardeche.fff.fr

## CARNET NOIR

**La Commission Départementale en Arbitrage présente ses sincères condoléances à notre arbitre HARRACHE Abdel Karim ainsi qu'à tous ses proches, pour le décès de sa maman, et s'associe à sa peine.**

## COURRIERS DES ARBITRES

- **GRADEK Noah** : Courriel nous adressant son Certificat Médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 03/02/2023. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **ASTIER Antoine** : Courriel nous adressant son Certificat Médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 29/01/2023. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **CAUVIN Nicolas** : Courriel nous adressant son Certificat Médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 29/01/2023. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **FRAISSE Sacha** : Courriel nous adressant son Certificat Médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 03/02/2023. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **MANGIN-FRAPPA Louis** : Courriel nous informant de son changement d'adresse mail. Lu et noté.
- **LEXPERT Xavier** : Courriel nous adressant son Certificat Médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 30/06/2023. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **BEATTIE Elliot** : Courriel nous adressant son Certificat Médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 12/02/2023. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **BOUDEHEN Mélissandre** : Courriel nous adressant son Certificat Médical justifiant son Indisponibilité jusqu'au 06/02/2023. Lu et noté. Prompt rétablissement.

## COURRIERS DES CLUBS

- **ST CYR FELINES** : Courriel nous demandant un arbitre pour toutes ses rencontres à domicile et à l'extérieur de son équipe seniors D 5. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- **LE LARIS** : Courriel nous demandant un arbitre pour toutes ses rencontres à domicile de son équipe seniors D 5. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- **CHATUZANGE LE GOUBET** : Courriel nous demandant un arbitre pour ses rencontres de son équipe seniors D 5 des 12 et 19/02/2023. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.

**Le Président**  
**Nicolas BRUNEL**

**Le Secrétaire**  
**Jean Baptiste RIPERT**